

Pilule du surlendemain

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 4 septembre 2009

Le sur [Le blog de Jeanne Smits](#)

[Pierre-Olivier Arduin](#), sur le site de Liberté Politique, commente et dénonce l'arrivée sur le marché européen d'une nouvelle soi-disant "contraception d'urgence", la "pilule du surlendemain", *Ellaone*, à prendre jusqu'à cinq jours après un "rapport à risques", comme ils disent. Les fabricants ne se cachent plus : il s'agit d'une pilule dont l'un des principaux effets recherchés est non l'empêchement de la fécondation, mais l'empêchement de la progression normale d'une fécondation par l'implantation, la nidation de l'embryon sur la paroi utérine. Cette action est clairement et évidemment abortive.

Mais n'oublions pas que toutes les pilules, sans exception, comportent ce moyen d'action. N'oublions pas non plus la manipulation sémantique par laquelle les avorteurs précoces ont réussi à imposer l'idée selon laquelle la grossesse ne commence pas à la conception mais à la nidation de l'embryon, ce qui leur permet de vendre comme "contraceptifs" des abortifs précoces.

L'exclusivité de la commercialisation de la pilule du surlendemain – joli pactole – a été accordée par le ministère de la Santé aux laboratoires HRA-Pharma. Lors des dix ans d'activité de cette entreprise "engagée", j'en avais parlé dans [Présent](#). Ci-dessous cet article, paru le 29 mai dernier.

Macabre anniversaire

Les 10 ans de la « pilule du lendemain »

Le laboratoire HRA Pharma a publié un communiqué pour saluer les dix ans de la mise en vente libre de « sa » pilule du lendemain, le NorLevo. En mai 1999, la France fut le premier pays à en faire un comprimé d'automédication ; peu à peu, son usage s'est répandu pour toucher (derniers chiffres connus) 13,7 % des femmes qui déclaraient en 2005 y avoir eu recours au moins une fois dans leur vie. Accessible aux mineures sans ordonnance et sans contrôle parental, la pilule du lendemain est présente dans les infirmeries scolaires par la décision de Ségolène Royal. Mais tout cela ne suffit pas : HRA Pharma s'émeut de ce que ce moyen de « contraception » demeure « sous-utilisé ».

Chaleureusement recommandé par les pouvoirs publics et autres groupes institutionnellement hostiles à la vie, le NorLevo est indiqué en cas de « rapport non

protégé » ou de raté de la contraception au nombre desquels l'on compte par exemple un retard de 12, voire de 3 heures dans la prise de certaines pilules contraceptives « ordinaires ». Surdosée en progestatifs, elle présente une efficacité décroissante pendant les 72 heures suivant le rapport. Aux dires d'HRA Pharma, 24 millions de rapports par an sont considérés « à risques » à la suite d'une mauvaise utilisation de la pilule ou du préservatif, alors que seules 1 210 000 unités de NorLevo ont été vendues en 2008, et que la France, l'un des pays où la contraception systématique est la plus répandue, ne voit pas son taux d'avortements diminuer. Ce qui est dans la parfaite logique de la culture de mort.

C'est donc un joli marché qui reste à conquérir pour le fabricant... Qui bénéficie d'une présentation complaisante de la part des médias. Le magazine Parents assure tranquillement : « Rappelons donc qu'il ne s'agit pas d'une pilule abortive, qu'il n'y a pas de contre-indications ni d'effets secondaires, que son utilisation ne rend pas stérile. » (Mais ça sert à quoi, un contraceptif, si ce n'est pas à rendre stérile — fût-ce provisoirement ?)

Oubliés, donc, les céphalées, nausées, vomissements, douleurs abdominales, vertige, saignements et autres « dérèglements hormonaux » que peut provoquer le NorLevo, d'ailleurs formellement déconseillé par le fabricant chez les femmes risquant des grossesses extra-utérines...

Quant à l'effet abortif, il est, officiellement, « discuté ». On n'a pas de certitude absolue que ce « traitement » (comme ils disent) empêche la nidation d'un ovule fécondé. Cependant la définition officielle du début de la grossesse ayant été repoussé au stade de la nidation (7 jours après la fécondation), on lit avec intérêt le descriptif officiel du « Vidal grand public » : « Il n'est actif que pendant la période qui précède la fixation de l'ovule fécondé sur l'utérus. »

Une petite visite sur le site de HRA Pharma est aussi très instructive. Ce laboratoire, créé en 1997 pour « développer et commercialiser des médicaments ou dispositifs médicaux répondant à de réels besoins en matière de santé mais ne soulevant pas l'intérêt des groupes pharmaceutiques », a aussi une dimension humanitaire, comme l'explique son fondateur, André Ulmann. Pour « rendre disponible (sic) ses produits aux plus pauvres de notre planète » HRA Pharma collabore avec l'Organisation mondiale de la santé et des ONG qui font de l'éducation à la contraception et distribuent ses produits gratuitement ou à très bas prix. Ainsi – exemples parmi d'autres – 14 400 unités furent offertes pour venir en aide aux victimes du tsunami, le NorLevo figure dans les « kits d'urgence » de l'Organisation mondiale de la santé, il est gratuitement fourni à « Women on Waves » (fournisseur d'avortements gratuits dans les eaux internationales jouxtant les pays « rétrogrades »).

Le laboratoire, avec « Equilibre et populations », a mis en place le programme « Mona Lisa » qui assure la promotion politique de la contraception en Afrique. En fournissant non plus principalement du NorLevo, mais des stérilets dont HRA Pharma est également producteur.

Son aplomb pour affirmer que ces « dispositifs intra-utérins » sont des contraceptifs, alors que leur action est purement « contragestive » et donc provoque des avortements très précoces, jette une ombre sérieuse sur sa présentation de la pilule du lendemain. La commercialisation des stérilets de marque HRA Pharma en France permet de financer ce programme, ce qui permet de tuer là-bas avec le bénéfice réalisé grâce aux vies supprimées ici.

Joyeux anniversaire !

Jeanne Smits